



Barème honoraires Transactions sur ventes (En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015)

Grille d'honoraires maximaux par tranche:

En dessous de 50.000 € :	15% TTC maximum du prix de vente TTC.
De 50.000€ à 150.000 € :	10% TTC maximum du prix de vente TTC.
De 150.000€ à 350.000 € :	8% TTC maximum du prix de vente TTC.
De 350.000€ à 1.500.000 € :	7% TTC maximum du prix de vente TTC.
Au-dessus de 1.500.000 € :	15% TTC maximum du prix de vente TTC.

*Taux de TVA en vigueur 20%

Barème honoraires Locations

Honoraires locations :

- Location biens d'habitations (visites, dossiers, bail) : locataire 10€ TTC /m² du logement, bailleur 10€ TTC /m² du logement.
- Location biens professionnels (visites, dossiers, bail) : 2 mois de loyers hors charges à la charge du preneur
- Location garage : 2 mois de loyers hors charges répartis à parts égales entre locataire et bailleur avec un minimum de 300€
- Location local commercial : 2 mois de loyers hors charges à la charge du preneur
- Rédaction de bail d'habitation : 300€ répartis à parts égales entre locataire et bailleur (sans excéder 10€ TTC /m² du logement pour chaque partie)
- Rédaction de bail commercial : 500€ à la charge du preneur

Honoraire d'état des lieux : 3€ TTC/m²

*Taux de TVA en vigueur 20%